

Arrêté d'ouverture des registres d'inscriptions au Certificat d'Aptitude Professionnelle session 2025

Le recteur de l'académie de Dijon

- VU le Code de l'Education, et notamment les articles D337-1 à D337-25-1 relatifs au certificat d'aptitude professionnelle :
- VU le Code du service national et notamment les articles L113-4 et L114-6 ;
- Vu les référentiels des différentes spécialités du certificat d'aptitude professionnelle ;

ARRETE

Article1er: Les registres d'inscription aux épreuves de la session 2025 du certificat d'aptitude professionnelle seront ouverts au rectorat de l'académie de Dijon

du lundi 7 octobre 2024 à 14h00 au mardi 12 novembre 2024 à 20h00

- Pour être autorisés à se présenter aux certificats d'aptitude professionnelle, les candidats Article 2: devront avoir satisfait, à la participation à une journée d'appel de préparation à la défense ou à la journée de défense citoyenne, en application des articles L113-4 et L114-6 du Code du service national.
- Seuls pourront être admis à subir les épreuves de la session de remplacement les Article 3: candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1er du présent arrêté et qui, pour une cause de force majeure dûment constatée, n'auront pu se présenter à tout ou partie des épreuves de la session organisée en fin d'année scolaire. La demande devra parvenir à la division des examens et concours du rectorat de l'académie de Dijon au plus tard le 27 juin 2025
- La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent Article 4: arrêté.

Dijon, le 24 septembre 2024

Rectorat de l'académie de Dijon 2 G rue Général Delaborde BP 81 921- 21019 Diion cedex Standard: 03 80 44 84 00 www.ac-dijon.fr

Caroline

Pour le requeur let par délégation,

la secrétaire générale de l'académie de Dijon,